

ABONNEMENT

Saumur:	
En av. . . . .	18 fr.
Six mois . . . . .	9
Trois mois . . . . .	4 50
Poste	
En av. . . . .	20
Six mois . . . . .	10
Trois mois . . . . .	5

On s'abonne

A SAUMUR  
 Au bureau du Journal,  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Reclames, — — — — —	30
Rec. divers — — — — —	75
Faits a. . . . .	—

**SONT FAITES**  
 RÉSERVÉS la publication  
 du droit de refus. même payée,  
 des insertions reçues et par cas ;  
 sauf restitution dans ce dern. cas.  
 Et du droit de modifier la r.  
 des annonces.

Les articles communiqués doi-  
 vent être remis au bureau du  
 journal la veille de la reproduc-  
 tion, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
 Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3<sup>e</sup> page.

SAUMUR, 16 MARS

## LA MORALITÉ DE PANAMA

Le comte Albert de Mun, dans le superbe discours qu'il a prononcé avant-hier, a donné la véritable note sur le procès de Panama. Il a osé dire ce que personne n'avait encore osé formuler si nettement, mais ce que tout le monde pense. Il a su flétrir les coupables manœuvres d'un gouvernement aux abois et faire plier le président du Conseil, le nommé Ribot, sous les coups répétés de son éloquence indignée.

« Ce qui est condamné, dit-il, ce qui s'est écroulé devant la Cour d'assises, ce qui va sortir d'ici jugé, alors même que vous l'aurez absous, c'est une politique tout entière, la vôtre, monsieur le président du Conseil, celle que vous faites depuis trois mois. Vous n'avez pas compris votre rôle, vous n'avez pas senti que la plus grande des habiletés c'était la franchise et la lumière ; vous auriez pu être un vengeur, vous avez mieux aimé n'être qu'un sauveur et vous ne pouvez même rien sauver. (Vifs applaudissements à droite.)

Aujourd'hui, voilà que vous vous heurtez à un caillou comme il s'en trouve toujours dans les chemins de traverse. Il a suffi de la parole d'une femme pour faire crouler tout un échafaudage, pour mettre à nu tout un système. Demain il y en aura un autre, et ce sera toujours ainsi, et la situation qui vous épuise continuera de peser sur vous, tant que la Chambre ne se sera pas décidée à décréter la lumière, et tant que d'autres hommes ne seront pas venus sur les bancs du gouvernement, avec la ferme résolution de déchirer tous les voiles, d'atteindre tous les coupables, et d'en finir en livrant loyalement au pays la vérité sans réserves qu'il attend et qu'il réclame impérieusement. (Vifs applaudissements à droite.) »

## DÉPÊCHE VOLÉE

Sous ce titre, nous lisons dans le *Midi Républicain*, journal qui se publie à Toulouse, le récit d'un incident que nos lecteurs ne trouveront peut-être pas sans intérêt. Le fait seul et bien plus encore l'échange d'idées qui en découle, montrent à quel degré de désagrégation politique, administrative et morale nous en sommes arrivés. J. D.

Mon cher et vieil ami Louis Ariste

Donc, le 24 février 1893, à 4 h. 40 minutes du soir, je t'ai télégraphié 62 mots, du bureau de poste de la rue Milton, n° 1, où, depuis plusieurs années, je suis très connu... et j'ai payé, pour cette transmission, 3 fr. 40 cent. En même temps, au bureau central de la

Bourse, l'un de mes secrétaires expédiait le même télégramme à la *Vérité* de Lyon.

A l'heure actuelle, vendredi matin, 10 mars, ni la *Vérité*, ni le *Midi Républicain* de Toulouse, n'ont encore rien reçu ; et, chose bien extraordinaire, — après déjà quinze jours, — M. Justin de Selves, directeur malhonnête des Postes et Télégraphes de ce que M. Carnot croit pouvoir appeler la « RÉPUBLIQUE FRANÇAISE » (III). M. Justin de Selves n'a pas encore jugé de son devoir de m'avertir de la séquestration de mes dépêches et ne m'a pas encore restitué ce que j'ai payé par anticipation pour ces transmissions télégraphiques non accomplies...

Si c'est là du *républicanisme*, veuillez noter que je ne suis plus républicain.

Par bonheur, hélas ! ce n'est que du *banditisme* qui sera puni bientôt....

Tu sais, cher ami, que je connais un peu mon « Tout-Paris ». Donc, tu ne t'étonneras point, si je t'avise que le même jour, vers minuit, l'on m'informait, de quatre endroits différents, que mes dépêches avaient été supprimées.

L'un attribuait cette suppression à M. Floquet, j'en ai bien ri ; — l'autre à M. Ribot, je ne l'ai pas cru ; — les deux autres, à M. Charles-Louis de Freycinet, oncle de M. Justin de Selves-Garrisson, cela m'a paru un peu moins impossible.

A minuit et demi, un ancien copain d'Abel Peyroulout vint me dire, tout ému : « Sais-tu que M. de Selves a communiqué à Jules Ferry deux dépêches de toi qui n'ont point été transmises ? » .... Je n'ai pas voulu être persuadé !...

Pourtant — comme il y avait bien des présomptions probantes — je mis à l'œuvre ma bonne machine Edison, et, peu après, je confiais à la poste le développement de ma dépêche à l'adresse de MM. Carnot, Ribot, Casimir-Perrier, Cavaignac, Tirard, Loizillon, Develle, Ricard, Magain, John Dupont (de Lyon), Louis Ariste (de Toulouse), Charles Floquet, Emile Flourens, René Goblet, Marionni, Challemeil-Lacour, Loubet, Andrieux, etc., etc., qui, tous, reçurent, samedi matin, le factum autographique suivant :

- « Les Panamistes triomphent !
- » M. Jules Ferry est élu président du Sénat, président de la Haute Cour de justice, et président du Congrès national !
- » Cela signifie : échec des honnêtes patriotes, pas de lessive réelle, pas de dissolution, un immoral *statu quo*, trois mois encore de discours parlementaires scandaleux, coûteux, inutiles, déshonorants pour la Patrie.
- » Puis, forcément, la démission de M. Carnot... et M. Jules Ferry, présidant une pseudo-République soumise à tout ce que voudra l'Allemagne ! Enfin, Constans dirigeant les élections générales et choisissant les candidats à son image...
- » Naturellement, dès aujourd'hui, la Bourse monte, puisque la France baisse et que la Triple Alliance gruge les gogos français.

M.-A. GROMIER.

Puis, dès le lendemain, dimanche, je fus me renseigner aux deux bureaux télégraphiques. Mes dépêches avaient été dûment passées au bureau de la rue de Grenelle, le vendredi, de 4 à 5 heures du soir ; on ne savait rien autre.

Le lundi, de Toulouse et de Lyon, j'apprenais que le bureau ministériel de la rue de Grenelle n'avait effectivement rien transmis...

Tu sais quelle fut ma surprise et ton indignation....

Inutile de détailler au public nos impressions réciproques !

A Toulouse, comme à Paris, nous sommes estimés, toi et moi, ce que nous valons : il est donc naturel que nous n'ayons nul besoin d'affirmer que cette infamie de nos pseudo-républicains gouvernementaux nous a fort éccœrés !

Mardi soir, grâce à toi, j'ai adressé à 500 de mes meilleurs adhérents politiques un numéro du *Midi Républicain*, dans les pages duquel j'avais encarté la circulaire que voici :

- « Mon cher et ancien coreligionnaire,
- » J'ai le triste honneur d'être obligé d'appeler votre bienveillante attention sur la première page d'un numéro du journal *Le Midi Républicain*, de Toulouse, que vous recevrez par le même courrier.
- » Vous trouverez dans cette page les circonstances très exactement exposées d'une malversation gouvernementale.
- » A ce propos, je vous serai fort obligé si vous daigniez m'apprendre, par un mot que je puisse publier :
- » 1° Si je dois et si je peux poursuivre M. Justin de Selves, directeur des Postes et Télégraphes ;
- » 2° S'il ne serait point préférable de faire interpellé M. le ministre de l'Intérieur, comme directement responsable de l'abus commis ;
- » 3° Ou, plutôt, si je dois simplement constater à mon tour, après tant d'autres, que je me suis cru à tort en République républicaine et qu'actuellement, après toutes les panamisations découvertes et laissées impunies, il faut être absolument naïf, comme je l'ai été depuis 1841, pour croire à la probité et à la justice du gouvernement de la pseudo-République française.
- » Solidarité cordiale,

GROMIER.

La Cocardie, le Patriote, le Parti National, l'Intransigeant, le Petit National et vingt autres journaux parisiens avaient déjà protesté contre la malversation commise par M. de Selves.

Soixante-quatre feuilles de la province et quinze grands journaux étrangers avaient déjà enregistré et commenté cette malversation.

Tu peux croire, par suite, que mes 500 exemplaires du *Midi Républicain* produisent, produisent et produiront leur effet.

Des avocats m'écrivent qu'il n'y a pas de tri-

bunaux compétents et que je dois me soumettre au bon plaisir administratif. « Toutefois, si j'avais de 500 à 4,000 fr. à dépenser, disent-ils, je pourrais m'amuser à mener M. de Selves jusque par-devant le Conseil d'Etat » qui s'empresserait de le renvoyer des fins de ma plainte et de me faire payer les frais. »

— Vous pouvez poursuivre M. Ribot, ministre de l'intérieur, m'écrit un sénateur ; il a abusé de son droit de censure, puisque votre dépêche se publie partout, à présent, sans rien bouleverser dans l'Etat.

— Poursuivez plutôt M. Siegfried, m'écrit un Conseiller général de la Seine : c'est lui le chef responsable de M. Justin de Selves-Garrisson. Mais, si vous le poursuivez, vous poursuivrez un innocent : M. de Selves ne lui a rien communiqué de vos télégrammes.

— Es-tu fou de demander un peu de justice à ces gens-là, m'écrit un député de Paris : ils ont toute honte bue ; ce sont, du reste, tes ennemis, puisque tes dépêches commencent par constater que « les panamistes triomphent. »

— N'es-tu plus républicain, m'écrit un député de la majorité ferryste ? Comment peux-tu laisser croire que tu désapprouves Clémenceau et M. de Freycinet... ? Est-ce que, par hasard, tu te fais subventionner par Charles de Lesseps ? (sic).

— C'est Cassagnac qui te paye, m'écrit un sénateur, jadis de l'Internationale.... Je m'arrête sur cette dernière sottise-là....

Louis Ariste, nous nous connaissons depuis 1864 : tu vas donc me laisser déclarer ce que je pense et ce que je veux.

Je pense qu'il faut être sans pudeur, sans honnêteté, sans principes républicains pour oser, en 1893, supprimer l'énonciation télégraphique des sentiments d'un patriote aussi anciennement connu que moi.

Je veux que justice soit faite de celui ou de ceux qui ont supprimé mes dépêches... et je te promets, cher et vieil ami, que je réussirai à obtenir cette justice-là. Tu m'as dit de mordre, au besoin ! Pas ne sera nécessaire. J'arrive de Londres ; là, j'ai simplement ouvert une caisse et donné à des publicistes divers documents qui serviraient à la punition de tous les actuels exploités de l'assiette au beurre française.

Tant pis pour ces pseudo-républicains... et VIVE LA FUTURE RÉPUBLIQUE RÉPUBLICAINE !

M.-A. GROMIER.

## Le procès de corruption

Audience du 15 mars M. Lagasse

Se tenant dans une attitude plus agressive, aussi bien à l'égard des corrompus que vis-à-vis des administrateurs, M. Lagasse expose le motif de son intervention.

Tout ce que M. Cottu avait affirmé s'est trouvé prouvé.

L'avocat général, avec passion : C'est faux. (Vives protestations dans l'auditoire.)

M<sup>e</sup> Lagasse à l'avocat général : C'est parfaitement vrai, au contraire, puisque M. Bourgeois a révélé ici même l'incident des permis.

C'est pour établir la vérité que j'ai essayé de faire la lumière dans ce procès. Si j'ai réussi j'en serai largement récompensé.

**Me Rousselle**

Le dernier avocat de la partie civile embrasse sommairement tout le procès pour résumer les charges.

Après avoir constaté qu'avec Herz et Arton, les véritables criminels ont échappé au débat, M<sup>e</sup> Rousselle lance ce mot qui va droit au but : « Pourquoi des accusés ici, en si petit nombre, quand d'autres coupables continuent à rester le front haut au Palais-Bourbon ? »

**Réquisitoire**

M. l'avocat général Laffon commence son réquisitoire :

Aucune diversion ne détournera votre justice de ceux qu'elle doit atteindre.

Pendant cinq jours, nous n'avons refusé ni une investigation, ni un document.

Actuellement, je sollicite seulement quelques instants pour dégager la vérité des ténèbres dont on l'a couverte.

M. de Lesseps déploie un talent bien redoutable. Après avoir, par ses artifices, tiré de l'épargne plus d'un milliard et demi, il tente d'arracher l'iniquité d'une absolution.

Après avoir corrompu ceux qu'on sait, il veut pour se dégager encore jeter dans l'arène MM. Floquet, Freycinet et Clémenceau, qui lui ont donné le simple et utile conseil d'éviter le discrédit d'un procès grave qui pouvait provoquer la panique et la banqueroute, alors que la faillite frappait déjà à la porte.

Voilà ce que M. de Lesseps appelle être assailli au coin du bois !

Pour échafauder son accusation contre M. Floquet, M. de Lesseps a parlé du compte grand F.

Dans les pièces remises, se trouve un chèque portant le fameux grand F, délivré à un journal qui soutenait la politique boulangiste.

Si l'on fouillait la comptabilité de la C<sup>ie</sup> du Panama, on en trouverait d'autres.

Sans-Leroy était l'homme le plus obéré quand il a reçu du Panama la grosse somme qui a payé l'établissement de son rapport.

Béral ne s'est pas borné à voter dans le sens de la Compagnie. Il a fait un discours, dont il était récompensé par un chèque de quarante mille francs.

Dugué de la Fauconnerie est dans un cas plus compliqué.

Les 25,000 francs lui ont été remis avant son vote, quoi qu'il en dise, et son admission dans le syndicat de garantie engageait sa liberté de député.

Gobron, lui, prétend avoir touché le prix d'une vente d'actions faite par lui à Reinach,

mais on n'a rien trouvé dans le dossier qui établisse cette vente.

Antonin Proust s'est défendu d'avoir rien touché.

C'est seulement à la suite de la publication d'une lettre autographe qu'il dut avouer et reconnaître que si aucun banquier de Niort n'avait touché pour lui, c'était un notaire qui avait émargé pour son compte et par son ordre.

Une fois de plus Reinach, Herz et les autres corrupteurs sont remis en cause, mais, d'après l'avocat général, M. de Lesseps est seul coupable d'en avoir usé pour acheter les consciences des parlementaires.

Quant à Baihaut, dit-il, le fait est positif, il reconnaît la corruption et Blondin est son complice.

Ce serait cependant une iniquité que de frapper ces hommes en se détournant des vrais coupables, MM. de Lesseps et Fontane, qui, eux, ont échafaudé toute cette œuvre de corruption.

M. de Lesseps dit qu'il est pauvre, c'est encore une erreur ! Où est l'argent qu'on a rendu ?

Je vois la ruine des actionnaires du Panama, où est la vôtre, M. de Lesseps ?

Le réquisitoire, sous sa forme concise, aride, agressive, violemment hostile aux administrateurs de Panama mais favorable de parti pris à tous les politiciens compromis dans le débat, apparaît comme une œuvre passionnée et sans valeur judiciaire.

La politique qui l'a inspiré pourrait se repentir de le voir produit.

M<sup>e</sup> Barbox y répondra, mais, le soir même, M. de Lesseps a réfuté l'allégation de fait, relative au mode de votation des assemblées générales, et l'auditoire, sans distinction d'opinion, s'est séparé sur ce mot que M<sup>e</sup> Laffon, parlant au nom du sentiment public, s'était montré le bien petit avocat d'une si grande cause.

## INFORMATIONS

**RÉINSTALLATION DE M. BOURGEOIS**

M. Bourgeois fait connaître qu'il consentait à reprendre le portefeuille de la justice, en raison des instances pressantes de ses collègues et parce qu'il tenait à honneur de pouvoir répondre aux interpellations qui sont annoncées.

**LE RENOUVELLEMENT PARTIEL**

Le rapport pour le renouvellement partiel a été distribué et le gouvernement a délibéré sur l'attitude à prendre quand viendra le débat.

Après l'interpellation de M. Millevoje, renvoyée après la clôture du procès actuellement pendant, la commission demandera la mise à l'ordre du jour du projet sur le renouvellement partiel.

Musgrove à M<sup>me</sup> de Larcy, qui s'est levée et s'approche de la fenêtre en prêtant l'oreille.

— Avec les chevaux de mon fils, dit M. de Mandal, il ne faut qu'une demi-heure pour venir de la gare jusqu'ici.

— Mon cher monsieur de Mandal, vous avez l'air aussi ému qu'André l'était tout à l'heure en allant au-devant de sa fiancée. Ah ! cette Marthe, comme elle est aimée ! dit M<sup>me</sup> de Larcy avec un charmant sourire.

— Ne le mérite-t-elle pas ? Pour moi, madame, je la bénis, elle m'a rendu mon fils !...

— Ce mariage va causer bien des surprises, provoquer bien des étonnements !

— Oui, mais vous connaissez le monde ; après avoir causé, blâmé, après s'être étonné, le monde oublieux se taira, et pendant ce temps-là, ces deux chers enfants seront heureux ! D'ailleurs, ils comptent vivre très retirés. André, pour plaire à Marthe, j'en suis convaincu, a tenu à faire de ce pavillon caché le nid où ils passeront leurs mois d'hiver à Paris. L'été, ils iront vivre au bord de quelque lac, en Savoie. Marthe aime passionnément ce pays où se trouvent réunis les plus chers souvenirs de sa vie ; elle tient aussi à ne plus s'éloigner de sa famille d'adoption. Cette dernière mala-

die de Claudine Pelzac a rattaché plus que jamais Marthe à sa mère. Miss Musgrove aura ces chers enfants pendant l'hiver, et moi... moi... je saurai les quitter... par discrétion... Mais ils me verront souvent...

Un coup de cloche retentit. Les voilà ! et du sous-sol s'élance une jeune servante, la même qui, deux ans auparavant, reçut Marthe à son retour d'Avrieux.

En s'ouvrant, la lourde porte crie encore sur ses gonds, elle livre passage à une voiture, dont les roues effleurent à peine le gravier. La voiture tourne autour de la pelouse et s'arrête devant les marches du perron.

Sans attendre qu'André de Mandal lui offre la main, Marthe s'élance au-devant de miss Musgrove.

— Chère miss !...

— Marthe... ma chère Marthe !...

Et, pendant quelques instants, toutes deux semblent oublier ceux qui les entourent.

— Venez ici, ma bonne Claudine, fait entendre le fiancé de Marthe en aidant la brave femme à sortir du fond de la voiture où elle est ensevelie.

— Bon, bon, me voilà !

Et s'armant d'un panier dont elle n'a pas

**SIÈGE EN RÉSERVE**

La place de premier président est vacante à la Cour d'Amiens.

L'intention du gouvernement serait d'attendre l'arrêt de la Cour de cassation dans l'affaire du Panama, et, si cette affaire était renvoyée devant la Cour d'Amiens, d'y nommer une créature dévouée qui mènerait les débats suivant les désirs du gouvernement.

**LES DYNAMITEURS**

Avant-hier, à Bruxelles, un inspecteur de la Sûreté de Paris a arrêté le frère de Schoupe. On a trouvé à son domicile des engins explosifs. Dans la même maison demeurait Mathieu, l'un des auteurs de l'explosion du restaurant Véry. Mais ce dernier a pu s'échapper en escaladant un mur.

On a la certitude que ces gredins préparaient un nouveau coup à Paris.

**A BERLIN**

Le bruit court à Berlin que l'Empereur, ne voulant pas de conflit avec la représentation nationale, se proposait de retirer le projet de loi militaire ; M. de Caprivi donnerait alors sa démission.

## Chronique Locale

**ET DE LOUEST**

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 16 MARS**

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 14°
Ce matin, à 8 h.		+ 10°
Midi,	757 <sup>m/m</sup>	+ 15°
Hausse	» <sup>m/m</sup>	
Baisse	9 <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 4°

Le bruit a couru, sur quelques points de l'arrondissement, que notre député, M. Berger, ne se représenterait pas aux prochaines élections législatives. Cette assertion est de pure fantaisie. Nous savons de bonne source que M. Berger compte solliciter le renouvellement de son mandat.

**Musique Municipale**

On nous informe que le troisième concert d'hiver de la *Musique Municipale* de Saumur aura lieu le vendredi 24 mars.

Nous publierons le programme de ce concert dès qu'il nous aura été communiqué.

**Théâtre de Saumur**

On nous annonce, pour lundi prochain, une nouvelle représentation de *Miss Hélyett*, qui a déjà obtenu un si grand succès sur notre scène.

**Le port de la pelisse par les officiers montés**

Le ministre de la guerre a décidé que, pour toutes les armes et pour tous les services, la pelisse, quel que soit le vêtement sur lequel elle sera portée, devra toujours être fermée au moyen des olives à ce destinées.

**Votes de fait**

La femme Arial est allée se plaindre à la gendarmerie que son mari, cultivateur à Denezé, lui avait porté des coups de pieds dans les jambes et de poings à la figure, dans la journée du 8 courant, au cours d'une discussion à propos de sa vache à laquelle elle voulait donner des soins. A l'appui de sa plainte, elle a fourni un certificat du docteur Milsonneau, de Doué.

Interrogé sur ces faits, Arial prétend n'avoir porté aucun coup à sa femme ; c'est elle qui ce jour-là lui a fait une scène, parce qu'il ne voulait pas lui laisser prendre pour sa vache de la nourriture qu'il réservait pour ses bœufs. Après l'avoir invectivé et s'être barbouillée la figure avec du purin, elle est partie chez ses parents, où elle passe d'ailleurs une partie de son temps.

Arial est bien considéré dans le pays où il passe pour un homme tranquille et sa femme pour une mégère.

**Suicide à Coutures**

Encore un septuagénaire qui vient de mettre fin à ses jours, le sieur Boussicault, sabotier.

Lundi soir, sa bru, qui attendait son mari, aperçut, vers 9 heures, de la lumière dans sa chambre. Comme il était malade depuis quelques jours, elle monta, à tout hasard, et le trouva pendu, contre le mur, à un clou qu'il y avait fixé.

A ses cris, un ouvrier de son mari, ainsi que celui-ci qui venait d'arriver, accourut. On décrocha le malheureux, mais il avait cessé de vivre et le médecin n'a pu que conclure à un suicide par strangulation.

Bien qu'il fût dans une position assez aisée et fût très bien traité chez son fils, Boussicault, depuis qu'il ne pouvait plus travailler, avait l'esprit frappé de l'idée qu'il pouvait être à charge à sa famille. Le matin, quand son fils s'était absenté, il avait dit qu'il pourrait bien ne plus le revoir.

**Incendie à la Brelle**

Mardi, à onze heures du matin, au moment où le jeune Boissier rentrait de l'école, il trouva la maison pleinée de fumée. Ayant appelé au secours, les voisins Samson et Le Minor vinrent au secours et se rendirent maîtres du feu

## MARTHE

Par JEANNE SANBOL

XXXVII

Un triste vent d'automne dépouille les tilleuls cachés derrière les murs du pavillon de l'avenue Montaigne. L'enclos est humide et froid, la nuit qui s'avance paraît plus obscure dans ce jardin silencieux. Quelques traînées lumineuses, qui filent à travers les persiennes du pavillon, mettent seules un peu de vie dans les allées désertes.

Si tout est sombre au dehors, il n'en est pas de même à l'intérieur. Le salon du rez-de-chaussée est vivement éclairé, un feu brillant ajoute encore sa gaieté à l'élégance et au confortable de cette pièce.

Trois personnes sont réunies autour du foyer ; elles causent, mais elles paraissent distraites, préoccupées ; leurs yeux consultant sans cesse la pendule, elles écoutent tous les bruits.

— Le train n'arrive qu'à sept heures ; nos voyageurs ne peuvent encore être là, dit miss

voulu se séparer, Claudine Pelzac fait son entrée au salon ; l'éclat des lumières lui fait pousser un cri, elle se voile les yeux.

— Ah ! mon Dieu ! on dirait l'église d'Avrieux le jour de Noël à la messe de minuit... Qui donc aurait jamais pensé que Claudine Pelzac quitterait son village sur ses vieux ans pour s'en venir à Paris ?... Mais cette Marthe, cette gente charmeuse l'a voulu, et me voici. Pas pour bien des jours, mes enfants, le temps de vous marier, et je reprendrai le chemin de chez nous.

André vient ensuite à son père avec Marthe à son bras :

— Ma fille !... dit simplement le comte à la jeune fiancée qui, troublée, émue et rougissante, s'incline devant lui...

Que de choses le comte de Mandal a su mettre dans ce mot : *ma fille !*

— Et moi, dit M<sup>me</sup> de Larcy, comme on m'oublie et me délaisse ! Ingrat !... Si elle savait !... ajoute tout bas la jeune femme à André.

— Ah ! madame, ma reconnaissance sera éternelle !

— Eh bien ! mon conseil était bon, n'est-ce pas ?... *L'amour a écrasé la tête du serpent,*

en vingt minutes. Néanmoins le lit et plusieurs effets étaient brûlés entièrement. Au même instant arrivait la femme Boissier qui était allée chercher des choux et, prévenue que le feu était chez elle, accourait en toute hâte. Elle expliqua que, ayant fait un peu de feu le matin, une étincelle avait dû jaillir sur le lit qui touche le foyer, comme cela était déjà arrivé, du reste, il y a quelques années.

Les dégâts, estimés à 197 fr., sont couverts par une assurance.

#### Les pontonniers à Angers

Les pontonniers aiment que l'on parle d'eux, pas en bien par exemple.

Dimanche dernier, plusieurs pontonniers, fortement pris de boïsson, ont voulu, malgré la défense du patron de l'établissement, rentrer au bal de chez M. Gillet, levée Besnardière.

Sur plusieurs observations ils ont dégainé et ils se seraient servis de leurs sabres si quelques-uns de leurs camarades ne s'étaient interposés.

#### Ecrasé par une voiture

Mardi soir, à Angers, un très grave accident est arrivé route de Paris.

La jeune Marguerite Fiat était chez M. et M<sup>me</sup> Berthault en compagnie de sa mère, lorsque, trompant la surveillance de celle-ci, elle sortit en courant sur la route, au moment où une voiture passait.

Le conducteur de la voiture n'ayant pu retenir son cheval assez tôt, vint heurter l'enfant qui fut projetée sur le sol.

Le conducteur s'empessa d'arrêter son cheval et de se porter au secours de la victime.

Mais il ne ramassa qu'un cadavre, la pauvre petite fille avait été étranglée, une roue lui avait passé sur le cou.

#### Rixe sanglante

Une grave affaire s'est déroulée avant-hier, à Angers, entre une fille et un souteneur, nommé Arnout.

Arnout passait rue de la Coudre, lorsque la fille Camille Panaché l'interpella grossièrement et même le menaça d'une fourchette.

Arnout riposta en lançant violemment une pierre à la tête de la fille Panaché.

Cette fille atteinte au front au-dessus de la tempe gauche s'affaissa sur le sol.

M. le commissaire de police du 3<sup>e</sup> arrondissement fit conduire cette fille à l'hôpital où elle reçut les premiers soins.

Quant à Arnout, il avait disparu, et on ne put le retrouver.

D'après les médecins, la blessure est très grave.

#### Ecole de médecine et de pharmacie de Tours

M. le docteur Meunier est nommé professeur titulaire de Pathologie interne.

#### Ecole de médecine et de pharmacie d'Angers

M. le docteur Lepage est nommé chef de clinique médicale, en remplacement de M. le docteur Thibault, démissionnaire.

#### Ecole de musique d'Angers

M. Boyer, chef de l'Harmonie angevine, vient d'être nommé professeur d'harmonie à l'école de musique.

#### Explosion à Poitiers

Avant-hier soir, une explosion formidable s'est produite à la caserne Rivaud, affectée au casernement du 125<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Voici les causes de l'explosion :

Dimanche dernier, un sapeur du 125<sup>e</sup> était allé ramasser des obus non éclatés sur le champ de tir du polygone d'artillerie. Il en trouva quatre, qu'il mit en dépôt dans un bâtiment affecté au matériel de tir d'infanterie.

Mardi, profitant de ce que le 125<sup>e</sup> était allé faire des exercices de tir, il mit ces quatre obus dans un vieux sac à plâtre et les déposa dans la voiture régimentaire, qu'il ramena à la caserne.

Là, le sapeur prit les obus, les déposa dans sa chambre; puis, dans la soirée, il les transporta dans l'atelier et se mit à en dévisser un. Tout à coup, une explosion formidable se produisit.

Le malheureux sapeur a eu la jambe gauche broyée et la cuisse droite fracassée; un soldat qui passait dans la cour a eu la jambe broyée par un éclat qui avait brisé et traversé la porte; un autre soldat a été légèrement atteint.

Les deux premiers ont été transportés à l'hôpital. Le sapeur, cause première de l'accident, est décédé en arrivant à l'hospice. L'autre soldat est dans un état fort grave.

Les dégâts matériels consistent surtout en vitres brisées, non seulement à la caserne, mais aussi aux fenêtres des maisons voisines.

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 16 mars. — Marthe-Marcelle Bascol, rue Saint-Lazare.

#### Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du vendredi 10 mars

PRÉSIDENCE DE M. BODIN

##### DÉLITS DE PÊCHE

Le nommé Dutertre, journalier à Saint-Martin-de-la-Place, a été surpris, par le garde-pêche, en train de se livrer à son occupation favorite, dans l'Authion, où il pêchait à l'aide d'engins prohibés.

Bien que formellement reconnu par le garde, qui le connaît parfaitement et entre les mains

— Courageux, dit-il, ceci est pour un homme un bien mince éloge. Dans quelle circonstance, mademoiselle, avez-vous donc pu juger mon courage? Je ne sache pas...

— Oh! ne cherchez pas, vous iriez beaucoup trop loin. Ce n'était pas sur un champ de bataille, ni sur le bord d'un précipice, ni là, ni ici, ni ailleurs... Mais c'était tout simplement dans un bal! Vous en souvenez-vous?... A propos, dit-elle en clignant ses jolis yeux, « Ève et Vénus étaient blondes ». Il me semble, ajouta-t-elle en indiquant Marthe du doigt, que la belle nymphe que voici possède les plus beaux cheveux noirs du monde...

— C'est vrai; mais regardez la couleur de ses yeux... Ils sont bleus!... bleus comme les vôtres...

— Décidément, j'y renonce. Il a trop d'esprit pour un savant!... Ah! heureuse Marthe!...

— Oui, bien heureuse! ma chère Jane, car il a encore plus de cœur!

FIN

#### BOURSE DE PARIS

Du 15 Mars 1893

3 0/0.	97 55
3 0/0 amortissable.	97 50
4 1/2.	106 40

duquel, pour s'enfuir, il a abandonné ses sabots, qui sont là sur la table des pièces à conviction, Dutertre nie avec une assurance qui ne lui évite pas cependant une amende de 100 francs.

Pris dans les mêmes conditions, au moment où il faisait la guerre aux brochets avec un trident emmanché au bout d'une perche, Louis Martin, de Chacé, qui compte comme le précédent plusieurs condamnations pour délits de pêche, se défend avec une égale ardeur. C'est le garde qui lui en veut. Le tribunal lui en veut aussi et le condamne à 100 fr. d'amende, comme son collègue de Saint-Martin.

#### Tirages financiers

Ville de Paris 1865

Il a été extrait de la roue 4,589 numéros dont les 21 premiers ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le n° 424,928 gagne 150,000 fr.

Le n° 198,918 gagne 50,000 fr.

Les n°s 576,720, 186,206, 462,252, 515,009 gagnent chacun 10,000 fr.

Les n°s 503,335, 210,136, 65,293, 342,671, 244,059 gagnent chacun 5,000 fr.

Les n°s 33,331, 386,741, 347,683, 416,781, 51,435, 289,001, 136,171, 203,593, 280,819, 517,208 gagnent chacun 2,000 fr.

Les 1,568 autres numéros sortis sont remboursables au pair.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 mars 1893.

La continuation des ventes pour compte des caisses publiques finit par l'emporter sur les demandes de la petite spéculation en vue du coupon qui sera détaché demain sur le 3 0/0, lequel reste à 97.50 après 97.70. Le 4 1/2 cote 106.02.

L'action de la Banque de France est sans changement à 3.925.

Le Crédit Foncier cote 985. Le rapport du Conseil d'administration fera ressortir l'importance de la décision prise de sacrifier quelque chose sur les bénéfices de 1892 dans le but de fortifier les provisions de l'amortissement des emprunts.

La Société Générale justifie par sa fermeté au cours de 475 la bonne impression qui résulte des constatations de ses bilans des deux premiers mois de 1893 qui font ressortir des bénéfices à peu près égaux à ceux de 1892.

Le Crédit Lyonnais cote 773. Le rapport de 1,400,000 fr. de 1891 sur 1892 permet d'espérer que le dividende pourra être maintenu à 30 fr.

L'action du Comptoir National d'Escompte s'inscrit presque sans variation à 497.

L'obligation 3 0/0 2<sup>e</sup> série des Chemins Andalous au cours de 308 représente un placement de 5 0/0 en tenant compte des chances de remboursement à 500 fr., soit une prime de 192 fr.

Les Chemins Economiques cotent 427.

Ch. HEYMAN et C<sup>o</sup>,

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### FÊTES DE PAQUES 1893

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés pendant la période du mercredi 29 mars au lundi 10 avril inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du mardi 11 avril inclus (tarif spécial G V n° 2).

2<sup>o</sup> Les billets aller et retour réduits de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe, dits de bains de mer, qui, aux termes du tarif spécial G V n° 6, ne sont émis qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai, seront également délivrés du 29 mars au 10 avril inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic et Guérande aux gares et stations :

1<sup>o</sup> De la ligne de Saint-Nazaire (exclu) à Tours;

2<sup>o</sup> Des sections : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze (exclu) à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre, *viâ* La Flèche et Angers; de Jumelles-Brion à Saumur, *viâ* Saumur;

3<sup>o</sup> De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, *viâ* Tours;

4<sup>o</sup> De la ligne de Nantes à Châteaubriant. Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 11 avril.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 22 mars au 1<sup>er</sup> avril 1893, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du tarif prix des billets à plein tarif.

**Père et sœur!** — Rahon, par Chauvin (Jura), le 23 avril 1892. Nous sommes guéris et très satisfaits. Mon père, qui était atteint d'une névralgie et ma sœur qui était anémique ont été guéris tous deux par vos **Pilules Suisses**. Nous vous autorisons à le publier.

(Sig. lég.)

SEURAT.

#### Dernières Nouvelles

##### LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Il faut prévoir pour aujourd'hui, à la Chambre, une nouvelle intervention à la tribune de MM. Déroulède et Pourquery de Boisserin, pour des faits se rattachant à la séance de mardi et aux incidents de la cour d'assises.

M. Déroulède viserait surtout l'attitude de M. Casimir-Perier, qui n'a pas voulu faire prononcer la censure avec exclusion temporaire, parce que cette mesure aurait entraîné l'affichage de ses paroles: « *Gouvernement de menteurs!* »

##### LA DÉMISSION DE M. BALLOT

Le bruit de la démission de M. Ballot, gouverneur civil du Dahomey, se confirme; elle serait motivée, quoiqu'on dise, par ses divergences de vues avec le général Dodds.

##### LE COMLOT ANARCHISTE

L'arrestation de Schoupe et celle de son frère causent une vive émotion à la Préfecture de police. Un conciliabule a eu lieu hier entre le préfet, MM. Cavard, Fédée et Atthalin. On parle rien moins que d'un nouveau complot anarchiste. Mais ce complot pourrait bien être inventé par la police, pour donner le change à l'opinion sur les scandales du Panama.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 4 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

#### ÉPICERIE NOUVELLE

F. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,	—	0,60	—	1,10
— très fins,	—	0,70	—	1,60
— extra fins,	—	0,95	—	1,75
Haricots verts,	—	0,50	—	0,90
— extra recommandé,	—	0,55	—	1,00
— extra fins,	—	0,90	—	1,60
Flageolets,	—	0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et	1,80
Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.	—	—	—	—
Conservés par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.	—	—	—	—

Le Gérant : G. JOUAUST

Etude de M<sup>e</sup> G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8, successeur de M<sup>e</sup> Louis ALBERT.

## VENTE

Sur Saisie Immobilière  
Aux enchères publiques

### D'un Corps de Bâtimens

ET DÉPENDANCES

### DEUX GAVES

AVEC PRESSEUR

### Jardin, Vignes, Terre et Friche

Situés communes de Doué-la-Fontaine, Forges et Douces, canton de Doué-la-Fontaine, arrondissement de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 15 avril 1893, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appardra : Qu'aux jour, lieu et heures indiqués, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

#### DÉSIGNATION

#### Immeubles situés commune de Doué-la-Fontaine

##### Premier Lot.

Un corps de bâtiment, situé rue de Versailles, commune de Doué, comprenant six chambres hautes et basses avec greniers, cave, carie, cour, jardin potager, le tout appartenant au cadastre sous les numéros 1441, 1442, 1435, 1436, 1437, 1439 et 1440 de la section D, d'une contenance en superficie d'environ sept ares, joignant au nord et au levant la rue de Versailles, au midi et au couchant Parage.

Mise à prix ..... 500 fr.

L'adjudicataire de ce premier lot aura à supporter le service et l'amortissement d'une rente foncière et perpétuelle de quatorze francs remboursable au capital de deux cent quatre-vingt francs.

##### Deuxième Lot.

Un morceau de vigne, situé à Montfief, compris au cadastre sous le numéro 588 de la section A, contenant environ seize ares dix centiares, joignant au nord Gautier, au levant les héritiers Vinsonneau, au midi Paineau, au couchant Mademoiselle Sorin.

Mise à prix ..... 65 fr.

##### Troisième Lot.

Un morceau de terre en guéret, situé au Puisard, compris au cadastre sous le numéro 315 P de la section A, contenant environ quatre ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au midi Guérouseau Louis, au nord Louis Pinguet-Billy, au couchant la route de Forges, au levant les saisis.

Mise à prix ..... 15 fr.

##### Quatrième Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, en friche, contenant environ treize ares, joignant au midi Davy, au couchant Pinguet-Billy, les saisis et autres, au levant Chevrier.

Mise à prix ..... 50 fr.

Les adjudicataires des troisième et quatrième lots auront à supporter le service et l'amortissement d'une rente foncière et perpétuelle de quatre-vingt-dix-neuf litres quatre centilitres de blé remboursable au capital de quatre cent vingt francs. Cette rente est assise sur un ensemble de parcelles de vingt-six ares quarante centiares

de terre, sises au Puisard, commune de Doué-la-Fontaine.

##### Cinquième Lot

Un morceau de terre en friche, sis au lieu dit les Epinards (Croix-Valet), contenant environ vingt-cinq ares, joignant au levant Commeau, au nord veuve Mauriceau, au couchant la route des Verchers et au sud le chemin de Beauregard.

Mise à prix ..... 100 fr.

##### Sixième Lot.

Un morceau de terre en friche, sis au canton des Quinits-d'Ecotier, contenant environ six ares, joignant au levant un chemin, au couchant Liausu.

Mise à prix ..... 25 fr.

##### Septième Lot.

Une parcelle de terre plantée en pommiers et épinas, située rue Chèvre, près Hautes-Murailles, comprise au cadastre sous le numéro 676 P de la section F, contenant environ deux ares cinquante-deux centiares, joignant au nord Patée Jean, au levant et au midi Bonnia et au couchant héritiers Delacour.

Mise à prix ..... 40 fr.

L'adjudicataire du septième lot aura à supporter le service et l'amortissement d'une rente foncière et perpétuelle de quarante-neuf litres cinquante-deux centilitres de blé remboursable au capital de trois cents francs.

Cette rente est assise sur un ensemble de vingt-deux ares de terre sis au Rue-Chèvres, commune de Doué-la-Fontaine.

##### Huitième Lot.

Un morceau de terre en friche, au lieu dit le Champ-Morin, contenant environ huit ares quatre-vingt centiares, joignant au levant héritiers Delacour, au nord Jean Hémon, et au couchant la route de Doué à Forges, compris au cadastre sous le numéro 356 de la section A.

Mise à prix ..... 35 fr.

##### Nouvième Lot.

Une parcelle de terre en friche, sise au Bois-de-la-Vinette, contenant environ huit ares, joignant au nord Patée, de Doué, au levant Grolleau et au couchant Doc.

Mise à prix ..... 30 fr.

##### Dixième Lot.

Un morceau de terre en guéret et plants de pommiers, sise au lieu dit les Varannes, contenant environ huit ares, joignant au levant Gautier-Bourreau, au midi un sentier, au couchant René Douet, et au nord Mademoiselle Marie Douet.

Mise à prix ..... 30 fr.

##### Onzième Lot.

Une parcelle de terre en guéret, sise au lieu dit le Pavé, contenant environ quatre ares, joignant au couchant M. Dima, au nord le même, et au levant un sentier.

Mise à prix ..... 15 fr.

#### Immeubles situés commune de Forges

##### Douzième Lot

Un morceau de terre en navets, situé au lieu dit Château-Neuf, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant au levant Lacroix-Boutin, et au midi Bles-teau.

Mise à prix ..... 15 fr.

##### Treizième Lot.

Un morceau de terre, planté en choux, situé au lieu dit Château-Neuf, contenant environ six ares, joignant au couchant héritiers Delaveau, au nord Martin-Routiou, au levant Derouetteau-Varasson.

Mise à prix ..... 20 fr.

##### Quatorzième Lot.

Un morceau de terre, planté en choux, sis au lieu dit Château-Neuf, contenant environ six ares, joignant au nord René Pinguet, au levant Girault, au couchant une charrière et au midi Bonneau.

Mise à prix ..... 25 fr.

##### Quinzième lot.

Un morceau de terre, en vigne blanche, situé au lieu dit Château-Neuf, contenant environ huit ares quatre-vingt centiares, joignant au couchant Laniotte, au levant Neau, au midi héritiers Delacour.

Mise à prix ..... 35 fr.

Les adjudicataires des 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et

15<sup>e</sup> lots auront à supporter le service et l'amortissement de :

1<sup>o</sup> Une rente foncière et perpétuelle de cinq hectolitres vingt-sept litres cinquante-huit centilitres de blé, remboursable au capital de deux mille neuf cents francs ; cette rente est assise sur un ensemble de parcelles de un hectare quatre-vingt-treize ares soixante et un centiares, sises à Château-Neuf, commune de Forges ;

2<sup>o</sup> Une autre rente foncière et perpétuelle de neuf décalitres cinq litres quarante et un centilitres de froment et deux poulets, remboursable à quatre cent quatre-vingts francs ; cette rente est assise spécialement sur le quinzième lot et sur deux pièces de vigne sises audit lieu de Château-Neuf, commune de Forges, contenant l'une dix-sept ares soixante centiares et l'autre quarante-quatre ares ;

3<sup>o</sup> Une autre rente foncière et perpétuelle de douze francs, remboursable au capital de deux cent quarante francs.

#### Immeubles situés commune de Douces

##### Seizième Lot.

Un morceau de terre en vigne, avec deux caves et un pressoir garni de ses ustensiles, situé à la Treille ou Moulin-des-Pauvres, compris au cadastre sous le numéro 53 P, section A, pour une contenance d'environ treize ares douze centiares, joignant au couchant Caillé, au midi le chemin du Moulin et au nord la route de Saumur.

Mise à prix ..... 50 fr.

##### Dix-septième Lot.

Un morceau de terre, situé à la Petite-Muraille, en friche, contenant environ six ares, joignant au midi et au nord Boutin et au couchant un chemin.

Mise à prix ..... 25 fr.

##### Dix-huitième Lot.

Un morceau de terre en friche, situé à la Malecasse, contenant environ six ares, joignant au nord la route de Saumur, au midi Chatenay, au couchant Charbonneau et au levant Jean Guérouseau.

Mise à prix ..... 25 fr.

##### Dix-neuvième Lot.

Un morceau de terre en friche, sis à la Malecasse, contenant environ six ares, joignant au midi Eugène Chatenay, au couchant Louis Guérouseau.

Mise à prix ..... 25 fr.

##### Vingtième Lot.

Un morceau de terre, situé à la Femme-Morte ou Ragelière, en guéret, contenant environ douze ares, joignant au couchant Grimault, au midi ancienne route de Saumur, au nord route de Saumur, au levant Poitier.

Mise à prix ..... 50 fr.

##### Vingt et unième Lot.

Un morceau de terre en friche, à la Fontaine-de-Pocé, compris au cadastre sous le numéro 2196 P de la section A, contenant environ quatre ares quatre-vingt-quinze centiares, joignant au levant Dupont ou représentant, au couchant Grellepois ou représentant.

Mise à prix ..... 20 fr.

L'adjudicataire du vingt-et-unième lot aura à supporter le service et l'amortissement d'une rente foncière et perpétuelle de six décalitres un litre quatre-vingt-quinze centilitres de blé, remboursable au capital de trois cents francs.

Cette rente est assise sur une pièce de terre sise au canton du Chiron-Cordier ou la Fontaine-Pocé, commune de Douces, contenant environ cinquante-deux ares quatre-vingt centiares.

Total des mises à prix : 1,165 f.

#### PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Pierre-Alexandre Souillet, propriétaire, demeurant à Brissac, ayant alors pour avoué constitué M<sup>e</sup> Albert, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, sur :

1<sup>o</sup> Madame Renée Véger, cultivatrice, veuve de M. Louis Patée, demeurant à Doué-la-Fontaine ;

2<sup>o</sup> M. René Robin, cultivateur et pépiniériste, demeurant à Doué-la-Fontaine, tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure suivie à l'égard de dame Louise Patée, son épouse ;

3<sup>o</sup> Et dame Louise Patée, épouse sans profession du susdit sieur René Robin, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine ;

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date des vingt et vingt et un décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé à Madame veuve Patée et aux époux Robin-Patée, sus-nommés, parties saisies, suivant exploit dudit M<sup>e</sup> Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du trois janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, aussi enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le dix janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, volume 49, numéros 20 et 21.

Lecture a été faite à l'audience du Tribunal civil de Saumur, en date du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-treize, du cahier des charges déposé le vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, au greffe dudit Tribunal, en présence ou eud dûment appelés par sommation, des créanciers inscrits et parties saisies, et par jugement en date dudit jour, le Tribunal a donné acte à M<sup>e</sup> Baron, avoué près ledit Tribunal, de sa constitution au lieu et place de M<sup>e</sup> Albert, son prédécesseur, et a fixé l'adjudication des immeubles saisis à l'audience du quinze avril mil huit cent quatre-vingt-treize.

Il est déclaré ici que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> BARON, avoué à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> ALBERT, poursuivant la vente ;

Soit au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où le cahier des charges est déposé.

Fait et rédigé par moi avoué-licencié sous

signé. Saumur, le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-treize.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le seize mars mil huit cent quatre-vingt-treize, folie case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS.

Location — Accords — Réparations

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Aussitôt après l'adjudication sur licitation qui aura lieu le même jour, Dimanche 16 Avril 1893, de plusieurs immeubles, dépendant de la communauté Renard-Beaujon, des Rosiers,

## LES IMMEUBLES

Ci-après,

Situés commune des Rosiers, dépendant de la succession de M. RENARD-BEAUJON :

1<sup>o</sup> Un hectare de terre, au lieu dit le Bas-du-Saule ou la Tour-Durand, joignant d'un bout un chemin, d'autre bout la ligne du chemin de fer ;

2<sup>o</sup> 27 ares 50 centiares de pré, au Bas-du-Saule, près la Tour-Durand, joignant d'un côté M. Baltais, d'un bout le chemin des Forges.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire.

Une **DÉMOISELLE** anglaise désire donner des **Leçons d'anglais à domicile**. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, demande un **PETIT CLERC** sachant bien écrire.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

A LOUER en totalité ou par parties, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n° 44. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

## GR<sup>DE</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

## IMBERT FILS

Conserves alimentaires		Conserves de Poissons	
Pois moyens, litr. 1	» 1/2 l. » 60	Sardines, Thon, Homard, Langoustes	
Pois Amieus, — 4 10	» 65	Saumon, Filets de hareng à l'huile,	
— tr. fins, — 4 65	» 70	Harengs marinés, Maquereaux, etc.	
Haricots verts, — 4 90	» 60		
— Amieus — 4 »	» 65		
— tr. fins, — 4 50	» 90		
Asperges sulf <sup>es</sup> , boîte, 1 40 et 1 85			
— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45			

**GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.**

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

# PRINTEMPS & ÉTÉ

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets **35 fr. sur mesure**